

Aide financière lors de sinistres **Module I – Politiques et lignes directrices**

Responsable du cours :

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba (OMUM).

Clientèle cible :

Fonctionnaires municipaux

Description du cours :

Durée : 1/2 journée

Dans ce module, on donnera aux participants une vue d'ensemble des politiques et lignes directrices du programme d'Aide financière lors de sinistres

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent :

- Les normes du programme
- Les critères d'admissibilité
- Les différences entre les demandes d'indemnisation des secteurs public et privé
- La façon d'utiliser les évaluations d'impacts pour déterminer le moment et l'endroit où il faut demander une aide financière lors de sinistre
- La procédure pour demander une AFC

Cours préalables :

Aucun

Disponibilité du cours :

Sur demande

Frais :

Sans frais pour les participants. Les frais de voyage, d'hébergement et de repas sont à la charge des participants ou de leur commanditaire.

Point d'accès :

Bureau principal
1510-405 Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6
Tél. : (204) 945-8768
Sans frais : 1-888-267-8298

Commentaires additionnels :

L'OMUM se réserve le droit d'annuler un cours ou d'en changer les dates lors de circonstances imprévues